Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1982)

**Heft:** 655

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# public

## J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 655 14 octobre 1982 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10

CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch Marcel Burri André Gavillet Yvette Jaggi Ursula Nordmann Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

655

## Les œillères des sénateurs Le Conseil des Etats, vous con val sur les principes juridiques

Le Conseil des Etats, vous connaissez. Très à cheval sur les principes juridiques et sur le respect de l'économie de marché. La semaine dernière il aurait eu l'occasion d'illustrer cette réputation; il n'a fait que montrer son attachement à la défense d'intérêts bien particuliers, une conception bien étroite du libéralisme économique où prime la voix des producteurs. Les consommateurs, eux, sont assez grands pour se débrouiller tout seuls.

On le sait, les véhicules à moteur nouvellement importés passeront dorénavant un examen sévère relatif au bruit et aux gaz d'échappement. Une motion acceptée par le Conseil national demandait aux cantons de publier les résultats de ces tests ainsi que la consommation de carburant. Simple affaire de transparence, données élémentaires qui permettraient au consommateur de faire son choix en connaissance de cause.

Pourtant c'est encore trop demander à Kurt Furgler et au Conseil des Etats. La motion a été transformée en postulat, autant dire envoyée aux oubliettes.

Décidément, en Suisse, l'économie de marché est un air qu'on fredonne beaucoup; mais quand il s'agit de créer les conditions pour qu'elle fonctionne vraiment, la mélodie s'éteint rapidement. Voir la loi sur les cartels.

**ÉCONOMIES** 

## Des lobbies sans freins

Commençons par un feuilleton, celui de Cointrin. Un équipement qui fait la fierté du canton de Genève, mais dont on ne sait guère s'il suscite encore l'enthousiasme des habitants (bruit, pollution). A la clef donc, une politique officielle en demi-teinte: exaltation périodique de l'aéroport, affirmation du besoin d'adaptation, mais sans déborder les dimensions actuelles.

La construction d'une nouvelle halle de frêt est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. La facture est salée: 123 millions. L'idée court alors que Swissair pourrait avancer la somme et se rembourser par l'utilisation gratuite des locaux; on éviterait ainsi un éventuel référendum.

Lorsque le conseiller d'Etat Grobet prend en main les Travaux publics, il fait revoir le projet à la baisse — moins 10%. Précision utile, les utilisateurs ont été associés au projet.

Mais le vent tourne, les affaires de Swissair ne sont plus aussi florissantes; la compagnie nationale dénonce alors la mégalomanie des autorités genevoises, elle n'a pas besoin d'un palais et propose des économies pour dix nouveaux millions.

Terminons par une interrogation. Dans l'affaire de la halle de frêt, Swissair, dans un premier temps, a vu grand, d'autant plus grand qu'elle n'assumait pas la charge financière. Lorsque le canton annonce qu'il entend rentabiliser son investissement par le biais des locations — problème budgétaire aidant — Swissair à l'aube d'une période difficile met les pieds contre le mur. La compagnie nationale a joué là le rôle bien involontaire de régulateur des investissements publics!

Mais ailleurs, pour les écoles, les universités, les hôpitaux, les routes, les stations d'épuration, qui fait ce contrôle? Quel rempart contre l'appétit des lobbies d'utilisateurs — enseignants, médecins, organisations diverses — et des constructeurs, tous intéressés pour des raisons diverses — pouvoir, prestige, bénéfices à réaliser — à ce que le projet soit plus grand, plus sophistiqué encore?

SUITE ET FIN AU VERSO